



Amiens, le 18 juillet 2017

Communiqué de presse

Le préfet prend un arrêté sécheresse pour le secteur de la Bresle



Depuis le début d'année, les niveaux de la nappe et des cours d'eau sont relativement faibles, associés à des précipitations inférieures à la normale durant le moi de mai et à des températures élevées ces dernières semaines, l'assèchement des sols s'est accentué.

Sur le secteur de la Bresle, les seuls d'alerte ont été franchis à la fois pour le débit de la rivière et le niveau de la nappe. Aussi, le préfet de la Somme, en coordination avec la préfète de la Seine-maritime, a pris un arrêté sécheresse plaçant en alerte le secteur de la Bresle.

Parmi les mesures prises pour sauvegarder la ressource en eau, l'arrosage des espaces verts est interdit et celui des massifs et potagers n'est autorisé qu'avant 10 heures et après 18 heures pour les collectivités et les particuliers. Le remplissage des piscines privées de plus de 20 m³ est interdit, de même que le lavage des véhicules hors stations avec recyclage de l'eau.

Pour les agriculteurs, l'irrigation est interdite sur les cultures qui ne sont pas classées prioritaires, et pour celles prioritaires, l'irrigation par aspersion est interdite de 12 à 18 heures le dimanche. Un abattement sera également appliqué sur les volumes d'irrigation.

Les maires des 59 communes concernées vont mener des actions visant à informer la population de ces mesures et à mieux gérer la ressource par une utilisation économe de l'eau.

L'ensemble des documents est accessible sur le site internet des services de l'État dans la Somme :

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Gestion-de-la-ressource-en-eau/Secheresse-et-irrigation>.

Service départemental de la communication interministérielle
03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr
Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



Observatoire des territoires de la Somme <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>